

Exemples pour les calculs

Exemple 1 : Vous habitez une maison unifamiliale avec une toiture de 50 m² et une petite cour imperméabilisée de 25 m² sous laquelle se trouve une ancienne citerne de récupération des eaux de pluie désaffectée. Vous souhaitez désimperméabiliser la cour et rénover la citerne pour la connecter à vos toilettes et machine à laver.

Action 1 : perméabilisation : 20 €/m² x 25 m² = 500 euros

Action 3 : réutilisation : 10 €/m² x 50 m² = 500 euros

Vous pourrez bénéficier d'une prime s'élevant jusqu'à 1.000 euros si vous réalisez ces travaux.

Exemple 2 : Vous habitez une maison unifamiliale avec une toiture de 75 m² et vous avez un jardin de 50 m² qui comprend une terrasse imperméabilisée de 25 m². Vous souhaitez désimperméabiliser la terrasse et infiltrer les eaux de toiture pour une pluie de 40 l/m² (TR 20) dans une noue que vous aménagez avec des plantes indigènes.

Action 1 : perméabilisation : 20 €/m² x 25 m² = 500 euros

Action 4 : infiltration avec bonus biodiversité : (15 €/m² + 10 €/m²) x 75 m² = 1.875 euros

Votre prime pourra s'élever jusqu'à 2.375 euros si vous réalisez ces travaux.

Exemple 3 : Vous habitez une grande maison unifamiliale ou une copropriété avec 100 m² de toitures dont 20 m² de toitures plates et vous avez un jardin de 75 m² qui comprend une terrasse imperméabilisée de 25 m² sous laquelle il y a une citerne enterrée qui ne fonctionne plus.

Vous souhaitez mettre en place un projet ambitieux :

- récupérer l'eau pour les toilettes et ensuite diriger le trop-plein vers d'autres dispositifs
- aménager une toiture verte semi-intensive avec des plantes indigènes sur les toitures plates
- perméabiliser la terrasse et agrémenter ce nouvel espace de plantes indigènes
- infiltrer les eaux pluviales via une mare et une zone d'infiltration dans votre jardin pour des pluies de 60 l/m² (TR 100) que vous décorez avec des plantes indigènes

Étant donné les superficies concernées et l'ambition du projet, vous pourrez faire appel, si besoin, à notre service d'accompagnement (voir ci-dessous).

Action 1 : perméabilisation + bonus biodiversité : (20 €/m² + 10 €/m²) x 25 m² = 750 euros

Action 2 : aménagement toiture verte + bonus biodiversité : (25 €/m² + 10 €/m²) x 20 m² = 700 euros

Action 3 : réutilisation : 20 €/m² x 100 m² = 2.000 euros

Action 4 : infiltration + bonus biodiversité : (25 €/m² + 10 €/m²) x 100 m² = 3.500 euros

Vous pourrez bénéficier d'une jusqu'à 6.950 euros si vous réalisez ces travaux.

Exemple 4 : Vous dirigez une école de près de 200 élèves avec une surface de toitures de 250 m². Vous souhaitez diminuer le montant de la facture d'eau et investir dans un système de récupération des eaux pluviales afin d'alimenter en eau de pluie l'ensemble des réservoirs de chasse d'eau des toilettes de votre établissement.

Action 3 : réutilisation : 20 €/m² x 250 m² = 5.000 euros

Exemple 5 : Vous gérez une entreprise sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Vous souhaitez réduire le montant de votre facture d'eau et démontrer ainsi à vos clients votre engagement envers une meilleure gestion de l'eau. Votre entreprise dispose d'un parking extérieur de 20 places (100 m²) et d'une toiture de 150 m². Vous souhaitez améliorer la gestion des eaux pluviales de votre site par (1) la récupération des eaux de votre toiture dans une citerne de récupération pour vos toilettes et (2) l'infiltration des eaux du parking et de votre toiture via le trop-plein de votre citerne pour une pluie de 60 l/m² (TR 100).

Étant donné les superficies concernées et l'ambition du projet, vous pourrez faire appel si besoin, à notre service d'accompagnement (voir ci-dessous).

Action 3 : réutilisation : 20 €/m² x 150 m² = 3.000 euros

Action 4 : infiltration : 25 €/m² x (100 m² + 150 m²) = 6.250 euros

Votre prime pourra s'élever jusqu'à 9.250 euros si vous réalisez ces travaux.